

**Communication sur le lancement des travaux sur le bâtiment du siège
de la Communauté de communes.**

Suite à son inscription au Budget Primitif 2017 et aux différents accords de subventions, le Bureau Communautaire du 10/07/2017 a validé le projet de réhabilitation des locaux du siège de la Communauté de communes.

Cette opération de réhabilitation s'inscrit dans un triple objectif :

- Mettre en accessibilité les locaux
- Accueillir dans des conditions correctes le personnel du siège, les visiteurs et l'ensemble des personnes internes ou externes à Val'Eyrieux
- Faire des économies notamment énergétiques grâce aux prescriptions TEPCV

Après consultation des entreprises pendant l'été, la phase travaux peut démarrer. Les travaux débuteront le 6 novembre prochain, pour une durée de 5 mois environ.

Dans un souci de sécurité et confort du personnel travaillant sur le siège, il a été choisi de déménager la totalité des services du siège (soit 19 agents) vers d'autres locaux susceptibles de nous accueillir.

Ainsi, vous pourrez retrouver :

- En Mairie du Cheylard, seront installés les agents du service Administratif et certains directeurs : Carine Faure, Fabien Ravier, Jeanne Ternois, Nadège Charrier, Anne-Lucie Chapus, Nicole Chanut, Colette Couthion, Isabelle Sanial, Mathilde Marion, Rachel Combaourou, Josiane Barrès.
- A l'espace jeunes – Rue St Joseph, seront installés les services Culture et Tourisme : Romain Schockmel, Cécile Gire, Charlotte Rozé-Garcia et Séverine Rey.
- A Pôleyrieux, seront installés les services techniques : Jean-Louis Rozé, David Fourny, Eric Sanial et Rémi Bourret.

L'accueil et le standard téléphonique se déplacera donc à la Mairie du Cheylard (1^{er} étage). Les coordonnées téléphoniques standard ou lignes directes seront inchangées.

Pour les réunions, diverses salles ont été identifiées et seront communiquées aux différents services et aux élus responsables.

Afin d'éviter une certaine confusion par rapport aux efforts budgétaires qui par ailleurs sont demandés aux services : il est rappelé qu'il s'agit là d'une charge d'investissement. Cette opération est subventionnée par l'Etat au titre de la DETR et par le dispositif TEPOS/TEPCV (80% des dépenses de rénovation énergétique), ainsi que par le financement du FIPHFP pour la mise en accessibilité du bâtiment. Ces travaux permettront à terme de faire des économies de fonctionnement (notamment de chauffage), et à la collectivité de mettre son bâtiment principal aux normes d'accueil du public, notamment des personnes à mobilité réduite.

Le déménagement va s'organiser dans la dernière semaine d'octobre pour que chacun intègre les locaux provisoires le 6 novembre.